

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 09/168 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PRINCIPE DU FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE DE L'ORGANISATION DU TOUR DE CORSE AUTOMOBILE POUR 2009 ET 2010

---

#### SEANCE DU 20 JUILLET 2009

L'An deux mille neuf et le vingt juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. BIANCUCCI Jean à M. ANGELINI Jean-Christophe  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby  
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI-VERSINI Etienne  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne

Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine

**ETAIT ABSENT :**

M. GUAZZELLI Jean-Claude.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des Régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le principe d'un soutien apporté à hauteur de 1,1 M€ par la Collectivité Territoriale de Corse à la préfiguration et à l'organisation du Tour de Corse 2010 et à l'organisation en 2009 du « Rallye des 10 000 virages ».

**CONDITIONNE** son soutien financier au « rallye des 10 000 virages », à l'exclusion des véhicules historiques de cette manifestation.

**ARTICLE 2 :**

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits le moment venu.

**ARTICLE 3 :**

**INVITE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à lui soumettre un rapport sur ce dossier lors de sa prochaine réunion.

**DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif de Corse de diligenter rapidement une étude sur les retombées économiques des manifestations de sport automobile en Corse, qui servira de base à la définition d'orientations politiques et financières durables.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 juillet 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

**A N N E X E**

|  |
|--|
| <b>Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse</b> |
|--|

**Objet : Organisation des Tours de Corse automobiles 2009 et 2010**

En octobre 2008 s'est déroulée la 52ème édition du Tour de Corse automobile, manche française du championnat du monde des rallyes.

A l'issue de cette épreuve, la Fédération Internationale Automobile à modifié le règlement du championnat du monde des rallyes qui se dispute désormais sur deux ans.

La Corse devrait donc l'accueillir à nouveau en 2010. Pour 2009, les organisateurs du Tour de Corse souhaiteraient cependant proposer une épreuve inscrite au calendrier régional des rallyes qui renouerait avec la tradition du « rallye des 10 000 virages ».

De son côté, la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) à lancé en début d'année un appel à projet pour l'organisation de la manche française du championnat du monde des rallyes (« WRC »). Plusieurs régions se sont d'ores et déjà positionnées (en particulier les régions Centre et Alsace) mais il semble que la Corse demeure la priorité de la FFSA.

Pour confirmer la place du Tour de Corse au sein du championnat du monde des rallyes « WRC », il est impératif cependant que la CTC prenne un engagement financier ferme avant le 31 juillet 2009, date de l'échéance de l'appel à projets.

Les organisateurs de l'épreuve sollicitent donc notre collectivité afin d'obtenir un soutien financier à hauteur de 1,1 M€, pour la préfiguration et l'organisation du Tour de Corse 2010 et l'organisation en 2009 du « rallye des 10 000 virages ».

Les crédits nécessaires seront inscrits, le moment venu, au titre du secteur sport et à celui des actions de communication

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.